
Date de Convocation

26/05/2026

Date d’Affichage

27/05/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 19

Votants 19

OBJET :

**Renouvellement de
l’opération chèques
Sport Culture**

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM



L’an deux mille vingt-six, le 2 juin à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Emilie VANDERBAUWEDE, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Hélène FOUACHE Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

En 2021 il avait été décidé de créer des chèques sport culture. Ceci consistait en la participation financière d’un montant de 15 euros à tout ennevelinois de moins de 18 ans s’inscrivant dans une association ennevelinoise.

Ce dispositif avait été renouvelé avec un succès croissant les années suivantes. Monsieur le Maire propose donc de le réitérer pour 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (Monsieur Manuel DELMOTTE s’abstient), décide que pour la rentrée associative de septembre 2026, la commune apportera une aide financière d’un montant de 15 euros à tout ennevelinois de moins de 18 ans s’inscrivant dans une association ennevelinoise.

Cette aide sera accordée une seule fois par personne.

Elle sera matérialisée par la remise d’un bon unique au nom du mineur stipulant le nom de l’association ennevelinoise dans laquelle il souhaite s’inscrire. Ce bon sera à remettre au trésorier de l’association lors des séances d’inscriptions, ou au plus tard le 31 octobre 2026, et donnera lieu à une remise immédiate pour le porteur de ce bon.

L’ensemble des bons reçus devront être remis en mairie par les associations avant le 30 novembre 2026 délai de rigueur, afin que le montant total des bons soit reversé aux associations respectives par mandatement.

Fait et délibéré à Ennevelin,
Le 2 juin 2026,
Le Maire,
Xavier GIRARD

